Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900971-20251201-20250611-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-06-11

Membres en exercice : 17
Présents : 16
Votants : 16
Date de la convocation
27/11/2025
Date de publication
04/12/2025

Le 1er décembre 2025,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Monsieur Pascal ABALAIN.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DISTRICT 29 DE LA FFF POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL ANNEXE

Monsieur le Maire explique que les projecteurs du terrain de football annexe doivent être remplacés. Pour cela, il est possible de solliciter l'attribution d'une subvention par la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, chapitre « équipement ». Le remplacement a été chiffré à 27 230.00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant la nécessité de reprendre une partie de l'éclairage extérieur du terrain de football annexe ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les financements possibles pour la réalisation de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite auprès du District 29 de la F.F.F. une subvention au titre au F.A.F.A. au taux de 80 % soit 21 800.00 € ;**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et documents relatifs à la demande de financement.**

Le 1er décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

MAIRIE DE LAMPAUL-GUIMILIAU (Finistère)